

DECISION

N° 2026/216/DEC/4.2

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat avec Nathalie Hatron-Jelmoni, chargé de production, 105 bd de Strasbourg – 80000 AMIENS pour effectuer des tâches administratives liées à l'activité du théâtre du château *les 27, 28 et 29 mai 2026*.

DECIDE :

Article 1^{er} - Un contrat avec Nathalie Hatron-Jelmoni, chargé de production, 105 bd de Strasbourg – 80000 AMIENS pour effectuer des tâches administratives liées à l'activité du théâtre du château *les 27, 28 et 29 mai 2026*.

Article 2 - Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, sera de **170 euros bruts** pour 10h00 de travail par jour.

L'employeur cotisera aux différents organismes sociaux de la profession.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le vingt-deux mai deux mil vingt-six.

Le Maire de la Ville d'Eu,
Robin DEVOGELAERE

